SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ET LA RIVALITÉ FRANCO-ANGLAISE A TERRE-NEUVE AU XVIII SIÈCLE

PAR

JEAN-YVES RIBAULT

INTRODUCTION

La Nouvelle-France ne fut pas la seule possession française en Amérique du Nord; elle ne fut peut-être même pas la plus importante au xviii siècle. A cette époque, en effet, le Canada, colonie de peuplement avant tout, ne présentait pas autant d'intérêt pour le commerce français que cette véritable colonie d'exploitation que constituaient les eaux terreneuviennes, « l'un des viviers où le monde s'alimente depuis le xviº siècle » (Robert Perret). Si les historiens anglo-saxons, tels Mac Farland, Lounsbury et Innis, se sont attachés à étudier l'histoire des pêcheries, la tradition historique française a laissé de côté cet important sujet. L'histoire des îles Saint-Pierre-et-Miquelon, notre dernier établissement en Amérique septentrionale, témoigne de la constante rivalité franco-anglaise, à propos des pêcheries de Terre-Neuve, au xviiie siècle.

PREMIÈRE PARTIE LA RIVALITÉ FRANCO-ANGLAISE

CHAPITRE PREMIER

LA FIN DE LA PRÉPONDÉRANCE FRANÇAISE (1713).

En 1658, Louis XIV avait fait de Plaisance le siège d'un gouvernement sur l'île de Terre-Neuve. Prenant l'offensive, les gouverneurs chassèrent les Anglais de presque toute l'île, notamment de leur capitale, Saint-Jean. Inquiets, les armateurs britanniques représentèrent au Board of Trade que Terre-Neuve devrait être entièrement réservée aux Anglais par le

prochain traité de paix. A Utrecht, les plénipotentiaires français consentirent à l'abandon de Plaisance, mais Louis XIV n'accepta pas de céder le droit de pêche sur les côtes nord et ouest de l'île, dites du Petit-Nord.

CHAPITRE II

DE LA PRÉÉMINENCE À LA PRÉPONDÉRANCE ANGLAISE (1713-1763).

Louisbourg remplaça Plaisance et l'Ile Royale devint une colonie florissante grâce à ses pêcheries. L'opposition vint cette fois des armateurs de la Nouvelle-Angleterre; Louisbourg fut prise par les colons anglais une première fois en 1744 et définitivement en 1758, tandis que Québec capitulait l'année suivante. Pour une juste appréciation de la portée du traité de Paris, considéré généralement comme désastreux, il faut connaître l'opinion du temps; Montcalm l'a bien exprimée dans une lettre écrite à Berryer en 1757: « Si le Canada devait être cédé, ce ne serait pas une perte irréparable, car je suppose que la Cour ne livrerait pas la pêche, source des richesses. » C'est ainsi que Choiseul, sans se préoccuper davantage du Canada, n'eut de cesse qu'il n'obtînt, pour remplacer Louisbourg, les îles Saint-Pierre-et-Miquelon; en Angleterre, l'opinion publique, représentée au Parlement par William Pitt, se montra résolument hostile à cette cession.

CHAPITRE III

LES RÉSISTANCES ET LE REDRESSEMENT FRANÇAIS (1764-1783).

L'hostilité des négociants britanniques se manifesta par des vexations à l'égard de nos pêcheurs, et notamment par la prétention de la pêche concurrente sur la côte réservée aux Français. La guerre de l'indépendance américaine obligea les Anglais à se départir de leur intransigeance. Mais, lors des négociations entre le Congrès et notre représentant, Gérard, la question des pêcheries faillit mettre en péril l'alliance francoaméricaine; Samuel Adams, au nom des armateurs du Massachusetts, exigeait le droit de pêche à Terre-Neuve, prétention jugée excessive par Gérard. L'Angleterre ne fit pourtant aucune difficulté pour accorder ce droit aux Américains par le traité de Versailles, tandis que le ministère britannique devait ruser avec l'opinion publique pour confirmer à la France la pleine propriété des îles Saint-Pierre-et-Miquelon, sans aucune des restrictions qui l'avaient amoindrie jusqu'alors. Le gouvernement anglais n'osa pas mentionner dans le texte même du traité l'exclusivité de la pêche française, mais une déclaration royale promit que nos pêcheurs ne seraient plus troublés par aucune concurrence.

DEUXIÈME PARTIE LES ILES SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON, DES ORIGINES A 1815

CHAPITRE PREMIER

LES ÎLES JUSQU'EN 1713.

Découvertes en 1520 par le navigateur portugais Alvarez Fagundes, fréquentées peu de temps après par les navires français, les îles n'avaient encore en 1670 que quelques habitants. Elles formaient un petit poste de pêche sédentaire, dépendant du gouverneur de Plaisance; de nombreux vaisseaux malouins venaient y relâcher chaque année. A la fin du xviie siècle, Saint-Pierre comptait, durant l'été, une population de deux cents pêcheurs environ, presque tous d'origine bretonne. La nomination d'un commandant et l'érection d'un petit fort n'empêchèrent pas que, de 1690 à 1710, Saint-Pierre ne fût pillée sept fois par les corsaires britanniques, avant d'être cédée à l'Angleterre, en même temps que Plaisance, par le traité d'Utrecht; cent cinquante pêcheurs français, demeurés dans l'île, consentirent à prêter serment à la reine Anne.

CHAPITRE II

LES GOUVERNEURS (1763-1785).

Choiseul fit des îles Saint-Pierre-et-Miquelon une colonie administrée par un gouverneur, Dangeac, à Saint-Pierre et par un commandant en second, le baron de L'Espérance, à Miquelon; un ordonnateur et un contrôleur s'occupaient des affaires financières; le lieutenant du siège d'amirauté faisait fonction de juge.

Le traité de Paris stipulait que les îles serviraient uniquement d'abri pour les navires français; s'autorisant de cette clause de style, le commandant anglais, Palliser, créa d'innombrables difficultés au gouverneur Dangeac. Les hostilités anglo-américaines mirent le baron de L'Espérance, successeur de Dangeac depuis 1773, dans une situation difficile; les autorités britanniques l'accusaient d'accueillir à Saint-Pierre les corsaires rebelles et de favoriser la contrebande d'armes. Le 13 septembre 1778, une escadre anglaise força le gouverneur à capituler. Toute la population fut déportée en France et les établissements furent livrés aux flammes.

En 1783, le traité de Versailles rendit les îles à la France, en toute propriété cette fois, et le maréchal de Castries décida d'en faire un poste militaire puissant. Malheureusement, une mission composée d'officiers du génie constata que les îles ne pourraient jamais résister à la moindre attaque; la cour décida donc, au mois de mars 1785, d'abandonner les îles à leur unique et modeste destin de pêcheries.

CHAPITRE III

LES COMMANDANTS ET LA RÉVOLUTION (1785-1793).

En 1785, une nouvelle administration fut mise en place ; le gouverneur et l'ordonnateur furent rappelés et leurs fonctions confiées au commandant de la garnison et au contrôleur, sous l'autorité du commandant de la station navale française de Terre-Neuve. Cette réforme permit aux habitants d'acquérir une part de plus en plus grande dans la gestion des affaires de la colonie. En 1789, lorsque la Révolution éclata, un comité des notables siégeait déjà à Saint-Pierre depuis 1787 : émanation de l'Assemblée générale des habitants, il était présidé par le commandant luimême. Mais un club des Amis de la Constitution se forma aussi dans l'île. En 1790, ce club députa un délégué auprès de l'Assemblée nationale pour réclamer la formation d'une commune, vœu désavoué, d'ailleurs, par la majorité de la population. Des désordres se produisirent en 1792. Condamnés par l'assemblée générale des habitants à être déportés en France, les membres du club furent autorisés par décret de l'Assemblée nationale à revenir dans la colonie. Désormais, leur influence fut prépondérante et le commandant se vit retirer tous ses pouvoirs : on lui laissa seulement le soin de capituler lorsque, le 14 mai 1796, une escadre anglaise vint bloquer Saint-Pierre. Les habitants connurent un nouvel exil et les îles ne furent définitivement restituées à la France qu'en 1815 par le second traité de Paris.

TROISIÈME PARTIE LA POPULATION ET LE COMMERCE

CHAPITRE PREMIER

LA POPULATION.

Dangeac avait emmené avec lui à Saint-Pierre d'anciens colons de l'Ile Royale, déportés en France lors de la prise de Louisbourg en 1758. Mais quelques centaines d'Acadiens, victimes du « grand dérangement » de 1755, s'évadèrent de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-Écosse, pour venir s'installer à Miquelon. En outre, les colons faisaient venir de France à leur service une main-d'œuvre de pêcheurs. On peut calculer, malgré le manque de stabilité de la population, que les îles comptaient

environ 1.500 colons sédentaires; les engagés faisaient monter ce chiffre à 2.000 habitants environ; l'été, avec les équipages de pêche, 2.500 à 3.000 personnes fréquentaient la colonie.

Les registres de l'état civil, tenus par un préfet apostolique à Saint-Pierre et par un vice-préfet à Miquelon, tous les deux missionnaires de la Congrégation du Saint-Esprit, contiennent des actes d'une teneur particulière, de nombreuses mentions, par exemple, de mariages civils contractés en l'absence de prêtre catholique, lorsque les Acadiens étaient dispersés dans les états de la Nouvelle-Angleterre. Chaque année, bon nombre d'Irlandais et de sauvages micmacs venaient de Terre-Neuve accomplir leurs dévotions à Saint-Pierre.

CHAPITRE II

LA CONDITION DES COLONS.

Les plus notables colons, tels Dupleix-Sylvain et Rodrigue, étaient originaires de l'Ile Royale, ainsi que les officiers et les fonctionnaires. L'expérience qu'ils possédaient du commerce maritime leur permettait de tirer parti de l'excellent port de Saint-Pierre, où se concentrait toute l'activité commerciale et artisanale de la colonie.

L'île de Miquelon, au contraire, ne possédait aucun mouillage sûr, mais quelques prairies et terres cultivables. Les Acadiens, anciens fermiers, s'y étaient installés et s'adaptèrent difficilement à leur nouveau métier de pêcheurs. Ils formaient dans la colonie une petite société patriarcale et traditionaliste : en 1793, ils furent nombreux à s'exiler à la suite de leur curé aux îles de la Madeleine.

Cassini, en 1768, et Chateaubriand, en 1791, firent escale à Saint-Pierre et ont laissé de leur séjour d'intéressantes descriptions.

CHAPITRE III

LA PÊCHE ET LE COMMERCE DE LA MORUE SÈCHE.

Les armements pour la pêche étaient de trois sortes : les embarcations non pontées (chaloupe et wary) ne s'éloignaient pas du rivage des îles ; certains colons possédaient des bâtiments pontés (brigantins et goélettes) qu'ils envoyaient sur les bancs ; enfin, les négociants métropolitains armaient pour la colonie des navires chargés de vivres et de marchandises que leurs capitaines échangeaient contre le poisson des colons.

Entre les colons et les armateurs métropolitains, de nombreux conflits se produisirent, à propos du loyer des graves (plages de galets où l'on séchait la morue), de la main-d'œuvre et du troc; les négociants des ports de France, dirigeant à leur guise le commerce de la colonie, tirèrent de gros bénéfices de leurs armements, tandis que les habitants, chargés de dettes, ne subsistaient que par le crédit que les commerçants leur consentaient.

La colonie bénéficiait de trois courants commerciaux. Elle exportait son poisson vers la France et les Antilles; en 1790, année de grand trafic, 106 navires partirent de Saint-Pierre vers les ports de France, notamment Saint-Malo, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, Granville et Bordeaux, chargés de plus de 90.000 quintaux de morues sèches; en 1789, vingt navires se rendirent aux îles du Vent, chargés de près de 40.000 quintaux de poisson destiné à la nourriture des esclaves.

Le commerce d'importation portait sur les alcools de la Guadeloupe et de la Martinique et surtout sur les vivres et le bois de construction, dont la colonie manquait absolument. Ces deux catégories de marchandises lui furent apportées en abondance par les navires américains; ainsi, de 1785 à 1791, Boston envoya quatre-vingts navires à Saint-Pierre, Portsmouth vingt-quatre et New-York vingt.

CONCLUSION

Les îles Saint-Pierre-et-Miquelon ne constituent pas une dérisoire portion de sol stérile demeurée, comme par inadvertance, en possession de la France; après Plaisance, après Louisbourg, elles formèrent le troisième et dernier établissement français chargé de préserver et d'exploiter notre droit de pêche à Terre-Neuve, que l'Angleterre chercha avec opiniâtreté à nous enlever au cours du xviiie siècle.

APPENDICE

Extraits de la correspondance du baron de L'Espérance, gouverneur des îles Saint-Pierre-et-Miquelon, concernant les débuts de la guerre de l'Indépendance américaine, du 12 septembre 1774 au 7 novembre 1778.